

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET PATRIMOINE

1. PRÉAMBULE

Le programme de soutien à la pratique artistique apporte un soutien financier aux jeunes domiciliés à Magog ou dont le ou les parents/tuteurs conservent leur lieu de résidence principale sur le territoire de la Ville de Magog.

Le programme se décline en trois volets :

- a. Volet 1 : Bourses d'excellence et de persévérance pour les jeunes de vingt-cinq (25) ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours ;
- b. Volet 2 : Soutien financier pour rendre accessibles les études dans une discipline artistique aux jeunes âgés de vingt et un (21) ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours, et vivant dans des familles en situation de précarité ou confrontées à une situation qui les rend vulnérables économiquement ;
- c. Volet 3 : Remboursement des frais d'inscription à des cours et à des ateliers culturels artistiques des jeunes âgés de vingt et un (21) ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours.

Le nombre de subventions accordées dépend de l'enveloppe financière disponible au moment de l'analyse des dossiers.

Conformément au Règlement concernant l'administration de la Ville de Magog, la présente politique est administrée par la Direction culture, sports et vie communautaire.

2. OBJECTIF

Encourager les jeunes Magogois et Magogoises démontrant un réel intérêt pour une discipline artistique à entreprendre ou à poursuivre des études artistiques.

3. DISCIPLINES ARTISTIQUES

- Arts du cirque et de la rue
- Arts médiatiques (arts cinématographiques, arts numériques)
- Arts de la scène (musique, chant, danse, théâtre)
- Arts visuels
- Littérature
- Métiers d'art

4. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

- a. Habiter sur le territoire de la Ville de Magog ou parents habitant le territoire de la Ville de Magog ;
- b. Les artistes professionnels ne sont pas admis (S-32.01 - Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs).

5. DIRECTIVES GÉNÉRALES

- a. Le programme est annuel ;
- b. La demande doit être faite sur le formulaire correspondant au volet pour lequel le soutien est demandé et parvenir à la Division culture, bibliothèque et patrimoine aux dates butoirs suivantes :
 - i. Volet 1 (Excellence/Persévérance) : 4^e mardi du mois de septembre de chaque année ;
 - ii. Volet 2 (Familles en situation de précarité) : 1^{er} mardi du mois de septembre de chaque année ;
 - iii. Volet 3 (Gratuité inscription) : 1^{er} mardi du mois de décembre de chaque année.
- c. Pour les demandes reçues après le 4^e mardi de septembre, mais avant le 31 décembre, les bourses de soutien aux familles en situation de précarité sont accordées jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire selon l'ordre de réception des demandes ;
- d. Une demande pour une seule discipline artistique par aspirant est acceptée annuellement.

6. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer au 819 843-3333, poste 814 ou par courriel à loisirsculture@ville.magog.qc.ca

7. VOLET 1 : BOURSES D'EXCELLENCE ET DE PERSÉVÉRANCE

Les bourses d'excellence et de persévérance soulignent la qualité du travail des jeunes de 25 ans et moins au 1^{er} octobre dans une discipline artistique.

Les boursiers et les boursières de ce volet peuvent être invités à faire une prestation publique, à présenter ou à exposer leurs œuvres, etc.

7.1. Critères d'admissibilité spécifiques

- a. Être âgé de vingt-cinq (25) ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours ;
- b. Se démarquer par un excellent niveau de performance et par des efforts évidents de perfectionnement dans sa pratique artistique de même qu'être recommandé par un enseignant ou une enseignante;
- c. Poursuivre sa démarche artistique.

7.2. Montant de la bourse

Pour déterminer le montant de la bourse, le jury tient compte des six (6) points suivants :

- a. Années d'étude dans la discipline artistique
Le jury tient compte du nombre d'années d'apprentissage de la discipline : le niveau d'expérience ou d'étude se calcule en années d'étude. Un pointage supérieur est accordé si une école de musique reconnue par le ministère de l'Éducation atteste du niveau de scolarité de l'élève.
- b. Cheminement
Le jury tient compte de la progression de l'aspirant ou de l'aspirante dans la discipline artistique identifiée.
- c. Performance : participation
Le jury tient compte du nombre de performances ou de participations à des événements artistiques.
- d. Performance : catégorie de spectacles (local, régional, provincial ou national)
Le jury tient compte du niveau le plus élevé des participations.
- e. Autoévaluation et lettre de motivation.
- f. Lettre de recommandation.

7.3. Directives spécifiques

Les demandes doivent être remplies sur le formulaire ci-joint et accompagnées :

- a. d'une preuve d'âge (25 ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours) ;
- b. d'une preuve de résidence du candidat ou de la candidate, ou celle confirmant le lieu de résidence principale des parents ;
- c. d'une lettre de recommandation de l'enseignant ou de l'enseignante ;
- d. d'une lettre de motivation ou d'autoévaluation ;
- e. d'une photo en bonne résolution (300 dpi), sur support informatique

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE
DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET PATRIMOINE**

**FORMULAIRE BOURSE D'EXCELLENCE ET DE PERSÉVÉRANCE
25 ANS ET MOINS AU 1^{ER} OCTOBRE DE L'ANNÉE EN COURS**

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOÛT 2023

Réservé à l'administration

Date de réception du formulaire
Admissible
Non admissible
Montant accordé

1

IDENTIFICATION

Nom :	_____
Date de naissance :	_____
Adresse :	_____
Ville et code postal :	_____
Téléphone :	_____
Courriel :	_____

Statut	Cocher la case appropriée	Préciser le nom de l'établissement fréquenté et/ou de l'employeur
Étudiant temps partiel	<input type="checkbox"/>	
Étudiant temps plein	<input type="checkbox"/>	
Marché du travail	<input type="checkbox"/>	
Concentration ou programme d'étude		

Nom de l'enseignant de la discipline artistique (musique, théâtre, arts visuels, etc.) si le candidat est étudiant :	
Téléphone :	
Courriel :	

COCHER LA DISCIPLINE ARTISTIQUE POUR LAQUELLE VOUS DEMANDEZ UNE BOURSE

- | | | |
|---|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Arts du cirque | <input type="checkbox"/> Danse | <input type="checkbox"/> Musique |
| <input type="checkbox"/> Arts médiatiques | <input type="checkbox"/> Littérature et conte | <input type="checkbox"/> Théâtre |
| <input type="checkbox"/> Arts visuels | <input type="checkbox"/> Métiers d'arts | |

Préciser l'activité dans la discipline artistique :		
Je poursuis mes études artistiques	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

1) ANNÉES D'APPRENTISSAGE OU SCOLARITÉ DANS LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

Dernier diplôme obtenu	
Date de l'obtention du diplôme	
Indiquer l'organisme ou l'école qui a décerné le dernier diplôme, le nom du professeur, de la professeure ou toute autre information pertinente	
Aucun diplôme ou diplôme maison	

2) CHEMINEMENT

Nombre d'années d'apprentissage en août 2023	années ou mois
--	----------------



INFORMATION SUR VOS PROFESSEURS OU PROFESSEURES

Nommer les professeurs et professeures avec lesquels vous avez étudié par le passé et, s'il y a lieu, l'école ou l'organisme pour lequel ils ou elles travaillaient. Indiquer leurs coordonnées (adresse et numéro de téléphone).

Avec qui vous avez étudié	Nom/Organisme	Adresses et numéro de téléphone
du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023		
du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022		
du 1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021		
du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 août 2020		
du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019		
du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018		
du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 août 2017		
du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 août 2016		
du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015		
du 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2014		
Commentaires :		

3. PERFORMANCE : PARTICIPATION (exemples : exposition, publication, spectacles, concerts, etc.) **ET NIVEAU** (local, provincial, régional)

Le comité tient compte du nombre de performances ou de participations à des événements artistiques.

Inscrire les dates, les lieux et plateformes où le candidat s'est produit ou a présenté publiquement ses œuvres entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023 et le niveau de ces performances (L : local; R : régional; P : provincial).

Note : Le niveau des performances est déterminé par l'évènement, le concours ou l'activité auquel a participé le candidat et non par le lieu de la performance. Maximum 10 performances. Choisir les plus importantes.

Date	Nom de l'évènement, de l'activité ou du concours	Lieu/Plateforme	Niveau
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

3

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ACCOMPAGNER CE FOMULAIRE :

1) LETTRE DE MOTIVATION OU D'AUTOÉVALUATION

Sur le formulaire prévu à cette fin, indiquez votre opinion sur vous-même et expliquez en une dizaine de lignes les raisons qui motiveraient le comité d'analyse à vous accorder une bourse.

2) LETTRE DE RECOMMANDATION

La lettre de recommandation doit être rédigée sur le formulaire prévu à cette fin. Elle peut être rédigée par un enseignant ou une enseignante en arts, un ou une titulaire, actuel/le ou ancien/ne, évaluant le potentiel artistique et la capacité du candidat ou de la candidate. Elle doit être jointe au dossier de demande dans une enveloppe scellée, portant la signature du répondant à travers l'abattement, ou postée. Joindre obligatoirement les coordonnées et inscrire la fonction ou le poste de la personne qui a rédigé la recommandation.

3) PREUVE DE RÉSIDENCE

Une preuve de résidence principale des parents : photocopie de la carte de citoyen ou d'une carte d'identité sur laquelle est indiquée l'adresse du tuteur, du père ou de la mère doit accompagner la demande : photocopie de la carte de citoyen ou d'une carte d'identité sur laquelle est indiquée votre adresse.

4) PREUVE D'ÂGE

Une preuve de la date de naissance : photocopie d'une carte d'identité avec la date de naissance, copie du certificat de naissance, copie de l'acte de naissance, etc.

5) EXTRAIT

Un document sonore, visuel, cinématographique, écrit, etc., selon la discipline artistique faisant l'objet de la demande de bourse, et démontrant les habiletés du candidat. Ce document pourrait être utilisé lors de la cérémonie de remise des bourses.

6) PHOTOGRAPHIE

La demande doit être accompagnée d'une photographie du candidat en bonne résolution (300 dpi) sur support informatique, pour utilisation lors de la cérémonie de remise des bourses.

DÉCLARATION

Les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.

Oui

Non

Signature du candidat ou de la candidate

.....
Signature du père, de la mère ou du tuteur (si moins de 18 ans)

.....
Date :

.....

**Faire parvenir le formulaire et les documents l'accompagnant
avant le 4^e mardi de septembre à :**

**Ville de Magog
Division culture, bibliothèque et patrimoine
95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog (Québec) J1X 2E7**

**Téléphone : 819 843-3333, poste 814
Télécopieur : 819 868-4016
Courriel : loisirculture@ville.magog.qc.ca**

LETTRE DE RECOMMANDATION
BOURSE D'EXCELLENCE ET DE PERSÉVÉRANCE
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE
DE LA VILLE DE MAGOG

SEPTEMBRE 2023

NOM DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE : _____

Je connais le ou la candidate	<input type="checkbox"/>	Très bien	En qualité de	<input type="checkbox"/>	Enseignement de la discipline artistique
	<input type="checkbox"/>	Bien		<input type="checkbox"/>	Direction de département ou d'école
	<input type="checkbox"/>	Depuis moins de trois mois		<input type="checkbox"/>	Autre (spécifier) : _____



COMMENT CLASSERIEZ-VOUS LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE ?
(FAITES UN X DANS LA CASE APPROPRIÉE)

	Exceptionnel	Excellent	Très bon	Bon	Passable	Ne sais pas
Sensibilité artistique						
Performance						
Originalité / créativité						
Travail personnel						

COMMENT CLASSERIEZ-VOUS LE CHEMINEMENT DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE ?
(FAITES UN X DANS LA CASE APPROPRIÉE)

<input type="checkbox"/>	Pas de constance dans l'apprentissage
<input type="checkbox"/>	Progression régulière et constante
<input type="checkbox"/>	Progression régulière, participe à des événements ou des activités dans la discipline (concerts, spectacles, expositions, etc.)
<input type="checkbox"/>	Progression régulière, s'inscrit à des examens ou des concours
<input type="checkbox"/>	Progression rapide, se classe parmi les trois premiers à des concours reconnus

JUSTIFICATION ET COMMENTAIRES PERSONNELS SUR LA OU LE CANDIDAT (OBLIGATOIRE)



IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI RECOMMANDE LE OU LA CANDIDATE

Nom :
Fonction :
Adresse :
Ville et code postal :
Téléphone :
Courriel :
Signature :
Date :

Cette lettre de recommandation peut être remise au candidat dans une enveloppe scellée, portant la signature du répondant à travers l'abattement, envoyée par la poste ou remise en personne avant **26 septembre 2023** à :

Ville de Magog
Division culture, bibliothèque et patrimoine
95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog (Québec) J1X 2E7

Téléphone : 819 843-3333, poste 814
Télécopieur : 819 868-4016
Courriel : loisirculture@ville.magog.qc.ca

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE
DE LA VILLE DE MAGOG
BOURSE D'EXCELLENCE ET DE PERSÉVÉRANCE**

AUTOÉVALUATION ET MOTIVATION



Signature :

Date :